

R È G L E M E N T I N T E R I E U R
D U C H A M P I O N N A T R E G I O N A L D E S C L U B S V E T E R A N S
C R C V é t é r a n s

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie. Il est un complément au [règlement du CNC Vétérans consultable sur le site de la FFPJP](#).

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 40 équipes réparties en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 5 groupes de 8 équipes. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux zones géographiques définies.

Calendrier

- Pour la phase de groupes, 4 journées en semaine.
1ere journée : jeudi semaine 24 (2 matchs)
2eme journée : mardi semaine 26 (2 matchs)
3eme journée : jeudi semaine 37 (1 match)
4eme journée : mardi semaine 39 (2 matchs)

- Pour la phase finale
2 journées en semaine
1^{er} matin : matchs de barrages
1ere après-midi : ¼ de finales
2eme matin : ½ finales
2eme après-midi : finale et match de classement

- Horaires :
 - Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Critères de classement des équipes

Pour effectuer le classement entre toutes les équipes placées au même rang après la phase de groupes, il faut tenir compte les critères suivants :

1. Nombre total de points marqués
- 2 - En cas d'égalité de points au classement :
 - entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
 - entre 3 ou plusieurs équipes : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à **partir des seuls résultats des oppositions des équipes concernées**. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.
- 3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)
- 4 - Total des points « pour » le plus élevé
- 5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11)

Phase finale

Les deux premiers classés de chaque groupe participeront à cette phase, soit 10 équipes.

Les premiers de groupe seront classés de 1 à 5.

Les deuxièmes de groupe seront classés de 6 à 10.

Deux matchs de barrage opposeront le premier matin de la phase finale les équipes classées de la 7ème à la 10ème place.

Les rencontres des phases finales seront jouées suivant un tableau préétabli.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Tableau des oppositions de la phase finale à 10 équipes

- Matchs de barrages
 - Barrage 1 : 7° contre 10°
 - Barrage 2 : 8° contre 9°
- Quarts de finale :
 - 1° contre le vainqueur barrage 2 (Quart 1)
 - 2° contre le vainqueur barrage 1 (Quart 2)
 - 3° contre 6° (Quart 3)
 - 4° contre 5° (Quart 4)
- Demi-finales :
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 4
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 3

Le nombre d'équipes participant aux finales nationales sera déterminé par la FFPJP.

Montées et descentes

Tant que le CNC sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées mais seulement des descentes (au nombre de 13) pour permettre l'accession au CRC des 13 champions de leur CDC respectif.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 5 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 5 groupes.

Ce classement sera utilisé pour effectuer d'éventuels repêchages d'équipes.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la phase finale, les clubs jouant les matchs de barrage percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale.

Les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de route du lieu de la finale et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 3 m. et 12 m. de long au minimum). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

MONTEES DESCENTES 2025 – 2026

CRC V 2025 - 2026

Cas unique	
2025	2026
0	27
27	13
13	
40	40

CODE DE COULEURS	
	MAINTIEN en CRCV
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC